

Portraits de Jean Baptiste ROBIN, et de Mathurin Yves-Marie LE MOËL

Quand j'ai parlé à ma grand'mère du devoir que j'avais à faire sur la guerre de 1914-1918, elle m'a parlé de son grand-père Jean Baptiste ROBIN, ensuite de sa grand'mère Germaine RAULT.

Germaine Rault est née le 25 mai 1887 à Laniscat dans les Côtes du Nord (appelées désormais les Côtes d'Armor), elle est couturière. Elle épouse le 17/09/1911 Jean Baptiste Robin, né le 8 juin 1887 à St Gelven, également dans les Côtes d'Armor, il est maçon.



17/09/1911 à Laniscat

De cette union, naîtra Léonie mon arrière-arrière grand'mère le 17 novembre 1912.



Germaine et sa fille Léonie, 1913

Cette photo a été retrouvé dans les effets personnels de Jean Baptiste le jour de sa mort

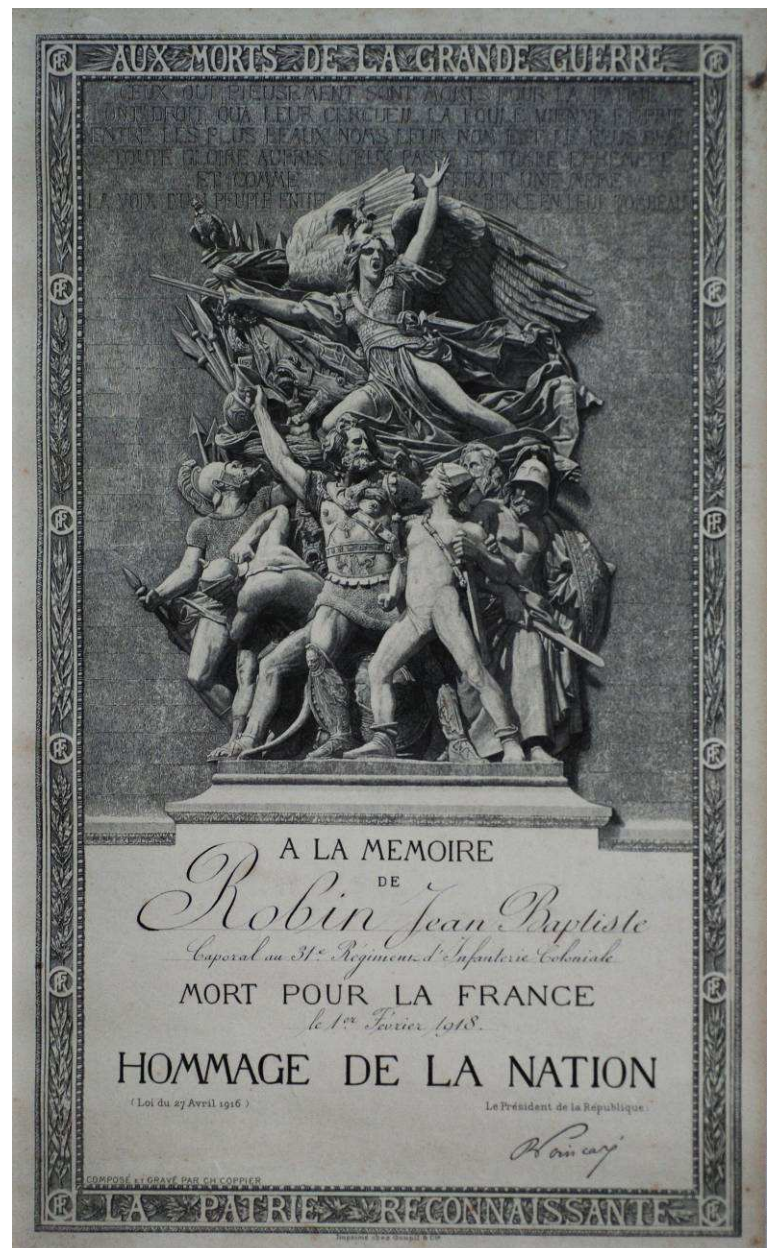


Germaine et sa fille Léonie, 1914

Malheureusement, il ne passera pas beaucoup de temps avec elles puisqu'il sera appelé pour partir à la guerre en 1914. Je ne connais pas la date exacte.



Jean Baptiste ROBIN mourra le 1^{er} février 1918 à l'hôpital de Langenzalsa (en Allemagne) d'une maladie contractée en captivité, il était alors caporal, il avait 31 ans.



Son épouse Germaine recevra des documents lui rendant hommage.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom ROBIN

Prénoms Jean-Baptiste Marie

Grade Caporal

Corps 31^e Régiment d'Infanterie Coloniale

N^o 01320 au Corps. — Cl. 1907

Matricule. 1811 au Recrutement de St Pierre

Mort pour la France le 1^{er} février 1918

à Hôpital de Engouazalla (Algerie)

Genre de mort maladie contractée en captivité

Né le 8 juin 1887

à St Gelven Département Côtes-du-nord

Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le _____

par le Tribunal de _____

acte ou jugement transcrit le 13 décembre 1920

à Laniscat (Côte du Nord)

N^o du registre d'état civil _____

269-708-1922. [26434]

Son corps a disparu en Allemagne, et son nom apparaîtra sur le monument aux morts de Laniscat

618

15400

297.236

MINISTÈRE
DES PENSIONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SECTION DES PENSIONS.
RÉGION.

DIRECTION
DE LA
LIQUIDATION ET DE L'ÉTAT-CIVIL.

1^{er} SERVICE.

2^e bureau.

PENSIONS
(VEUVES, ORPHELINS ET ASCENDANTS.)

Numéro de la pension
au contrôle général
du Ministère des Pensions.
(6^e série.)

NOTIFICATION D'UN ARRÊTÉ

PORTANT

CONCESSION D'UNE PENSION DE VEUVE DE MILITAIRE.

Paris, le 2 - SEPT 1921 1921

MADAME,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté en date de ce jour, qui sera prochainement inséré au Journal officiel, conformément à la loi de finances du 25 mars 1817, il vous est accordé, en vertu de la loi du 31 mars 1919, une pension viagère montant à huit cents soixante quinze francs plus une majoration de trois cents francs pour votre enfant laquelle sera inscrite au Trésor public avec jouissance du 25 février 1918 (1) et sera payable dans le département où vous avez déclaré vouloir établir votre domicile.

La liquidation de votre pension a subi les revisions légales du Ministère des Finances et du Conseil d'Etat. Néanmoins les voies de recours contre cette liquidation vous sont ouvertes dans les conditions déterminées par le Titre IV de la loi du 31 mars 1919. Il est stipulé notamment que toutes les contestations auxquelles donnera lieu l'application de ladite loi seront jugées en premier ressort, par le Tribunal départemental des pensions, et, en appel, par la Cour régionale des pensions, dans les conditions et délais fixés dans l'instruction, d'autre part. Je vous invite à prendre connaissance de cette instruction pour le cas où vous auriez sujet d'exercer le recours prévu. Vous trouverez ci-après la notification des bases de liquidation de votre pension.

Ci-joint, pièce

Agréez, Madame, l'hommage de mon respect.

M^{me} Robin
née Rault,
Marie Germaine
veuve d'un Caporal
demeurant à Laniscat
Cotes du Nord
Département Cotes du Nord

(1)

A cette pension s'ajoutent une majoration d'enfant de 300 francs avec jouissance:

Pour le	1 ^{er} : du 25 février 1918	au 16 novembre 1930
—	2 ^e : du	au
—	3 ^e : du	au
—	4 ^e : du	au
—	5 ^e : du	au
—	6 ^e : du	au
—	7 ^e : du	au
—	8 ^e : du	au
—	9 ^e : du	au
—	10 ^e : du	au
—	11 ^e : du	au
—	12 ^e : du	au
—	: du	au

216-084-1020 [25027]

Pour le ministre et par son ordre :

Le Directeur,

Par ordre : Le Chef du Bureau,

Lina Brant

Germaine touchera alors une pension de veuve de militaire.

Le 30 janvier 1922, Germaine Rault, se remarie avec Mathurin Yves-Marie LE MOËL.

Mathurin Yves-Marie LE MOËL est né le 5 septembre 1891 à Laniscat dans les Côtes d'Armor.

Il a lui aussi participé à la guerre de 14/18, voici son service militaire :

Il est incorporé le 10 octobre 1912, profession facteur

Du 2/08/1914 au 4/10/1915:47^e d'infanterie

Du 5/10/1915 au 6/9/1917:248^e d'infanterie

Le 19/10/1915 il est intoxiqué à Verry par gaz chloré

Il est hospitalisé le 22 octobre 1915, et il sortira le 2 novembre 1915

Le 12/3/1916 Il est blessé par balle à la poitrine à la ferme des Marquises

Il sortira de l'hôpital le 27 mars pour une convalescence de 7 jours

Le 27/9/1916 il est blessé aux jambes et à la paroi abdominale par un éclat de torpille, il sera évacué à Royan du 26 septembre 1916 au 27 mars 1917

Du 7/9/1917 au 7/10 1917:58^e d'infanterie

Du 8/10/1917 au 1/8/1918:40^e d'infanterie

Du 2/8/1918 au 28/02/1919:99^e tirailleurs sénégalais

Du 28/2/1919 au 10/07 1919: 130^e tirailleurs sénégalais

Du 10 07 1919 au 27 08 1919: 1^{er} régiment de tirailleurs algériens

Effets emportés : tenue de drap complète, Chéchia, ceinture de laine, molletières (1 paire), brodequins de marche (1 paire), souliers de repos (1 paire), chemises 2, caleçons (2), bidon complet, musette

Il sera démobilisé le 28 Août 1919 à St Brieuc

Voici ses décorations :

Serbe, Médaille d'argent, Croix de guerre, Médaille militaire



Mathurin Le Moël à gauche (1914)



Mathurin le Moël, en 1931, avec son uniforme de « zouave »

61177-127 Maj 3-444-184

CETTE PIÈCE TRÈS IMPORTANTE DOIT ÊTRE CONSERVÉE PAR LE PENSIONNÉ.

MINISTÈRE
DES PENSIONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

NOTIFICATION

DIRECTION
DE LA LIQUIDATION.

1^{er} SERVICE.

4^e BUREAU.

Numéro de la Pension
au Contrôle général
du Ministère des Pensions
(7^e Série).

1320539
F

NOM
et
PRÉNOMS.

LE MOËL
Mathurin, Yves
Marie

GRADE,
etc.

Sergent
1^{er} TIR.

POSITION
à
la date
de la
liquidation.

Dans ses foyers.

DOMICILE.

BINIC

DÉPARTE-
MENT.

(Côtes-du-Nord)

Paris, le 3 OCTO 1932 19.....

d'un arrêté portant concession d'une pension militaire de retraite
à titre de blessures ou infirmités.

Le Ministre des Pensions, des Primes et des Allocations de guerre
fait connaître au militaire dénommé ci-contre que, par arrêté en date
de ce jour, il lui est accordé, en vertu de la loi du 31 mars 1919,
une pension DÉFINITIVE montant à DEUX CENT QUARANTE SIX francs,
laquelle sera inscrite au Trésor public avec jouissance du 16 MARS 1931
19.....

La liquidation de cette pension a subi la révision légale du Ministère
des Finances. Néanmoins le droit de recours reste ouvert à l'intéressé
dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1919 (Titre IV
reproduit ci-contre).

Pour le Ministre et par délégation :
Pour le Directeur de la Liquidation :
Pour le Sous-Directeur, Chef du 1^{er} Service:
Le Chef de Bureau,

G. alk

RENSEIGNEMENTS.

L'extrait d'inscription de cette pension au Trésor public parviendra à l'intéressé par la voie de l'intendant militaire du département où il a déclaré vouloir établir son domicile.

C'est en effet à ce fonctionnaire que le certificat d'inscription au Trésor public de sa pension sera ultérieurement envoyé.

Si, après la réception de son certificat d'inscription, le titulaire de la pension avait l'intention d'en toucher les arrérages dans un autre département, sa demande à ce sujet devrait être adressée à l'agent du Trésor de son ancien domicile, ou à celui de sa nouvelle résidence.

10-187 classe 1911 Rt St Briene

270-637-J. 36410-31. [448]

*Mathurin Le Moël a eu de nombreuses blessures de guerre,
et à ce titre, il touchait une pension d'invalidité
(gêne de la marche par cicatrice de 11 cm au mollet droit, cicatrice au mollet gauche avec
rupture d'un ligament, perte de la phalangette de l'auriculaire gauche, et lésions pulmonaires)*

Mathurin mourut le 10 janvier 1941 à l'âge de 50 ans